

**CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 29 mai 2024**

Présidence :

GAJO Laurent

Présent-es :

Mesdames, Messieurs,
 BARBIER Thomas
 BECK Eléonore
 CAESAR Mathieu
 CALZOLARI Valentina
 CARTA Constance
 DEVEVEY Eléonore
 ELLER Audrey
 ELSIG Frédéric
 FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*)
 GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)
 JIJI Sarah
 MAHASSEN Nicolas
 MIELE Raffaela
 NGUYEN-ROCHAT Nicole
 PALLOTTINO Margherita
 PELVAT Loïc
 POUPONNOT Yasmina
 RACINE Isabelle
 REY André-Louis
 ROGGIA Carlo Enrico
 RUBAL Sandra (*invitée ex officio*)
 SAN JOSE Tania
 VUCETIC Marko
 WETZEL René
 ZUFFEREY Nicolas

Absent-es :

Mesdames, Messieurs,
 AZZOUZI Mohammad Amine, excusé
 CHAVES Hector, excusé
 CRIVELLI Paolo, excusé
 FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*), excusé
 GIRAUD Cédric (*Vice-doyen*), excusé
 GABAY Simon, excusé
 HAEBERLI Eric, excusé, (*congé scientifique*)
 MADROÑAL Abraham, excusé
 MARTIN Caroline, excusée
 MELLET Paul-Alexis, excusé
 MITTERMAYER Catherine, excusée
 PELLIZARI Judith, excusée
 PIEGAY Nathalie, excusée
 ZHANG Laure, excusée

Assistant à la séance :

Doyenne SERRA Francesca, Vice-doyenne HERRMANN Irène, Vice-doyenne JOYEUX
 PRUNEL Béatrice

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24.04.24 (PV No 2024/1)

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteure.

2. Annonce des divers

Il n'y a pas de divers.

3. Communications du président

Le président rappelle qu'une séance supplémentaire, consacrée principalement au rapport de planification académique, aura lieu le 19 juin 2024 à Uni Mail. La séance sera suivie par un apéritif.

Le président annonce que plusieurs sièges seront à repourvoir au sein du Conseil à la rentrée, en particulier pour représenter le CCER et, probablement, le corps étudiantin. Il invite les membres du Conseil à se mobiliser pour trouver de nouveaux membres.

4. Communications de la doyenne

La doyenne n'a pas de communication. Elle remercie le Bureau du Conseil d'avoir accepté d'ajouter une séance, la finalisation du rapport de planification ayant pris du temps.

5. Questions au décanat

Mme E. Beck demande quels sont les nouveaux critères d'obtention de la sixième année d'assistanat. La décision annoncée par le décanat de restreindre l'accès à la sixième année, avec une mise en œuvre immédiate, représente un important changement pour les assistantes qui ont commencé leur thèse en pensant pouvoir bénéficier de six années de contrat. Mme Beck s'interroge sur la faisabilité d'une thèse en cinq ans. Elle demande si des mesures compensatoires sont prévues en fin de cinquième année pour favoriser le travail d'écriture et l'achèvement de la thèse.

La doyenne rappelle qu'il ne s'agit pas d'un changement structurel, les cinq années ayant toujours été la règle et la sixième année l'exception. Au cours des dernières années, les demandes de sixième année ont beaucoup augmenté, ce qui a conduit la division RH à rappeler à la Faculté la teneur du règlement. Avant d'accorder une sixième année d'assistanat, le décanat demande dorénavant des informations précises sur l'état d'avancement de la thèse (nombre de chapitres rédigés, etc.), ainsi qu'un calendrier détaillé fixant des échéances pour l'achèvement de la thèse. Si ces dispositions ne suffisent pas à freiner les demandes, le décanat fixera des critères plus précis.

La doyenne souligne que le contrat d'assistanat et la durée de la thèse ne coïncident pas toujours. Concernant la thèse, des dérogations à la durée réglementaire de 5 ans peuvent être admises sous réserve de soumettre une demande au moyen du formulaire *ad hoc*. Depuis quelques années, le décanat a mis en place un contrôle plus précis de la durée des thèses, afin d'éviter les situations de thèses inscrites depuis de très nombreuses années avec un encadrement parfois insuffisant de la part des directeurs/trices. L'objectif est d'assurer un meilleur suivi des thèses.

Enfin, concernant la demande de libérer du temps à la fin du contrat d'assistanat pour la rédaction de la thèse, la doyenne estime que bien que cela soit souhaitable, cela serait très difficile à mettre en œuvre. Il est déjà très difficile de faire appliquer la décharge d'un semestre d'enseignement au cours des deux premières années de mandat. La seule possibilité serait de déplacer cette décharge d'un semestre à la fin du mandat.

Mme T. San José demande s'il serait possible d'ouvrir le bâtiment des Philosophes le week-end, en particulier durant la période de travaux du bâtiment central d'Uni Bastions. L'administratrice répond que seuls les bâtiments avec une bibliothèque sont ouverts le week-end ; la demande sera transmise aux services centraux.

6. Adoption du règlement d'études de la Faculté des lettres – doc N° 2/24

La vice-doyenne rappelle la procédure d'adoption de ce projet de modification, issu des suggestions émises par le Conseil participatif au printemps 2023 et déjà passé par le décanat, le service juridique, la commission des études et le Collège des professeur-es qui l'a accepté le 7 mai 2024. Les principales modifications sont les suivantes : adoption du langage épicène et traduction des titres universitaires, adaptation à l'évolution des disciplines, clarification concernant les compléments d'études et le délai de passation des examens, modifications concernant les conditions de réadmission et l'annonce des modalités de passage des contrôles continus.

M. A.-L. Rey relève qu'à l'art. 13, concernant le délai de passage des examens, la formulation laisse entendre que l'évaluation est liée à un enseignement précis, ce qui ne prend pas en compte notre système d'organisation en modules.

Le règlement d'études est mis au vote et adopté à l'unanimité.

7. Adoption du règlement du doctorat – doc N° 3/24

En l'absence du vice-doyen C. Giraud, la doyenne présente le nouveau règlement du doctorat. Les modifications principales visent à adapter notre règlement à la Charte du doctorat, par l'introduction d'un comité consultatif de thèse avec l'ajout d'un troisième membre au sein du jury. Ce troisième membre, faisant partie de la Faculté mais extérieur au département, aura un regard sur le bon fonctionnement des rapports de travail entre le/la doctorant-e et le/la directeur/trice. Le pré-doctorat se déroulera en deux parties, une soutenance scientifique suivie d'échanges bilatéraux concernant le déroulement de la thèse. La doyenne souligne qu'il sera difficile de trouver ce troisième membre pour chaque nouveau jury de thèse. Un bilan sera effectué dans une année.

M. Frutiger informe que des nouvelles mentions ont été ajoutées, à l'exemple de la Faculté de droit.

Le prof. N. Zufferey demande si un document précisant à quoi les mentions correspondent sera mis à disposition. M. Frutiger répond que cela n'est pas prévu. M. A.-L. Rey propose de se renseigner concernant les pratiques des autres universités, notamment l'Université de Fribourg.

Le président précise que certaines universités ont quatre mentions, alors que notre nouveau règlement en prévoit trois. La doyenne propose de réfléchir à un *vade mecum* concernant l'attribution des mentions.

M. A.-L. Rey demande des précisions concernant la mention du « sexe sous-représenté » au sein de l'art 4 al. 11. La doyenne confirme qu'il s'agit de garantir une représentation féminine au sein du jury, les femmes restant largement minoritaires au sein du corps professoral de l'UNIGE. Le prof. N. Zufferey ajoute qu'il est possible d'avoir un jury entièrement féminin.

M. O. Frutiger note que le règlement d'études est numéroté « chapitre VI » et devrait être corrigé en « chapitre V ».

Le règlement d'études est mis au vote et adopté à l'unanimité.

8. Directions des départements – (Nominations acceptées par le Collège des professeur-es

du 7 mai 2024)

8.1 Désignation de la professeure Isabelle Charnavel comme directrice du département de linguistique, du 15.07.2024 au 14.07.2028

Accepté à l'unanimité.

8.2 Désignation de la professeure Valentina Calzolari comme directrice du département d'études méditerranéennes, slaves et orientales, du 15.07.2024 au 14.07.2028

Accepté à l'unanimité.

8.3. Prolongation du mandat de directrice du département des langues et des littératures françaises et latines médiévales de la professeure Yasmina Foehr-Janssens, du 15.07.2024 au 14.07.2025

Accepté à l'unanimité.

8.4. Prolongation du mandat de directeur du département de langue et de littérature françaises modernes du professeur Vincent Debaene, du 15.07.2024 au 14.07.2025.

Accepté à l'unanimité.

9. Election de membres du Conseil participatif

9.1 Représentant-e du CCER

Mme Audrey Eller a été élue en remplacement de Mme Tabea Ihsane.

10. Divers

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 19h10.